

HEYMÉ



## Chiffres

**Près de 4 000 000** de femmes sont victimes de précarité menstruelle \*

**Plus de 2 millions de femmes** en France ont dû renoncer au moins une fois dans l'année à acheter des protections périodiques pour des raisons financières \*

**Une situation de précarité menstruelle qui impacte les jeunes :**



**44% des 18-24 ans** sont touchées par la précarité menstruelle\*



**30% des 18-24 ans** ont renoncé à acheter des protections périodiques\*



# La précarité menstruelle

**La précarité menstruelle se réfère à la situation des personnes menstruées qui manquent des ressources économiques nécessaires pour se procurer des protections périodiques et des produits d'hygiène. Cela les empêche de vivre leurs menstruations dignement.**

La précarité des jeunes et des étudiants est étroitement liée à leurs budgets serrés. Selon IPSOS, près de trois quarts (72%) des jeunes ont déclaré avoir rencontré des difficultés financières avant la crise sanitaire en 2020.

**Dans ce contexte tendu et délicat**, la question du budget étudiant est cruciale, avec des répercussions multiples et souvent méconnues du grand public, telles que la précarité menstruelle. En effet, une file d'attente d'étudiants devant une soupe populaire ou des dons alimentaires est une image évocatrice, alors que renoncer à s'acheter des protections hygiéniques passe souvent inaperçu.

**Cette invisibilité souligne l'importance de sensibiliser et d'agir pour soutenir les jeunes confrontés à ces défis financiers.**

HEYMÉ



## Les conséquences

**Le coût annuel des règles est estimé à plus de 675 euros par an, ce qui représente une dépense significative, notamment pour les étudiantes.**



**Cette réalité précaire accentue la vulnérabilité des jeunes femmes**, les obligeant souvent à choisir entre acheter des protections périodiques et répondre à d'autres besoins essentiels tels que la nourriture, le transport ou le loyer.

**La précarité menstruelle limite également l'accès à une meilleure santé** en raison de la toxicité des produits jetables les moins chers. Les protections menstruelles étant des produits de première nécessité, la situation va au-delà des aspects financiers et sanitaires en touchant à la dignité humaine lorsque les individus sont contraints de sacrifier leurs besoins fondamentaux.

**Parmi les alternatives, les culottes de règles ou les serviettes lavables apparaissent comme des choix plus sains et respectueux de l'environnement.**

**Cependant, ces solutions requièrent un investissement initial importanta**, avec des kits coûtant entre 20 et 30 euros pièce.

Malheureusement, en raison de contraintes financières, ces options demeurent inaccessibles pour de nombreuses jeunes femmes.



HEYME



## Les solutions et actions à mettre en place

**En tant qu'établissement d'enseignement supérieur ou association, vous avez la possibilité d'initier plusieurs actions visant à soutenir les étudiantes confrontées à la précarité menstruelle et à améliorer leur quotidien pendant leurs règles.**

### 01 Mettre à disposition des protections hygiéniques

dans les toilettes des campus et des résidences universitaires,

### 02 Organiser des ateliers de sensibilisation

sur la précarité menstruelle et ses impacts, ainsi que sur l'importance de l'accès aux protections périodiques,

### 03 Mettre en place des collectes de protections périodiques

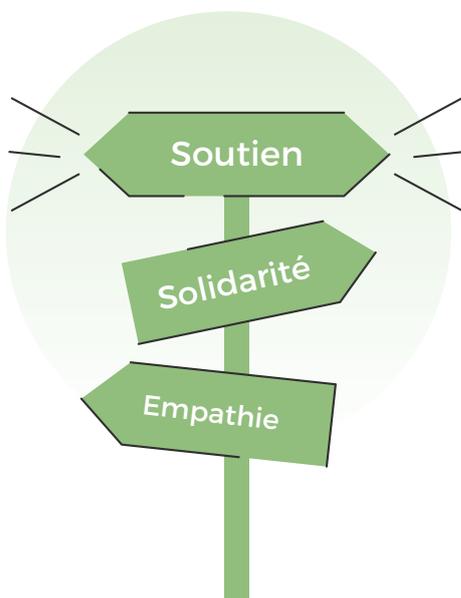
pour les redistribuer aux étudiantes dans le besoin,

### 04 Proposer des alternatives durables

telles que les coupes menstruelles, les serviettes lavables ou les culottes menstruelles ou à prix réduit,

### 05 Sensibiliser et former le personnel de l'établissement

à la question de la précarité menstruelle afin qu'ils puissent soutenir les étudiantes dans le besoin de manière appropriée et empathique.



### Nouveauté 2024 :

Les jeunes âgées de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la protection complémentaire santé solidaire (C2S) pourront bénéficier de la gratuité des protections périodiques réutilisables.

Comment cela fonctionne ?

**Pour se procurer ces protections il faudra se rendre en pharmacie.**

- La prise en charge est de 100% pour les bénéficiaires de la C2S et de 60% pour les moins de 26 ans.
- Les 40% restants sont dans la majorité des cas compensés par les organismes complémentaires.

**Cette nouvelle loi entrera en vigueur courant 2024.**